Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 7 Mars 1889 No. 20.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

UNE CHAMBRE HANTÉE.

[*Traduit de Longfellow.*]

Les cœurs sont des chambres hantées
Où tombent de pâles rayons ;
Des formes vagues, agitées,
Soupirent le long des cloisons.

Parfois les ailes caressantes
Des doux fantômes du passé
Se glissent dans mon cœur, tremblantes,
Comme un rayon presque effacé.

Une forme est à la fenêtre :
Elle n'y vient jamais le jour ;
Aussitôt que l'aube va naître,
Elle disparait sans retour.

Elle s'asseoit au clair de lune
Dans un silencieux maintien,
Et tend vers la fenêtre brune
Son doigt mobile, aérien.

Devant la fenêtre entr'ouverte,
Comme le flot de mes soucis,
S'agite la ramure verte
D'un if au contours indécis.

Sous son dôme qui se balance
Repose un enfant adoré
Qui, mort au seuil de l'existence,
N'a jamais souri, ni pleuré.

Qu'êtes vous, ô pâles fantômes !
Qui hantez mon cerveau la nuit,
Le jour invisibles atômes,
Reparaissant quand le jour fuit.

Sinon des images sans vie
Qui surgissez loin de ce bord
Sur la passerelle bénie
Du fleuve muet de la mort ?

LÉON LORRAIN.

PENSÉES SUR L'ÉTUDE.

Heureux qui de l'étude
Dès l'enfance a le goût !
Du travail le plus rude
Il vient toujours à bout.

∴

L'étude est, par elle-même, de toutes les occupations, celle qui procure à ceux qui s'y livrent les plaisirs les plus attrayants.

∴

L'étude nous sauve de l'ennui, fléau redoutable, cause souvent de nos erreurs et de nos chagrins.

∴

Faites que vos études coulent dans vos mœurs, et que tout le profit de vos lectures se tourne en vertus.

∴

Etudiez, non pour savoir plus, mais pour savoir mieux que les autres.

ITALIE ET FRANCE.

La question romaine suit son cours sur la tombe de ceux qui la firent naître et de ceux qui travaillent à l'enterrer. Depretis a suivi Cavour au tombeau. Mancini y suit de près Depretis. Cet ancien ministre d'Italie ne voyait pas sans effroi, sur son lit de mort, toutes les tempêtes soulevées autour de cette fameuse question, dont l'héritier de leur politique et de leur haine ne prétendait faire qu'une bouchée. Pour triompher, la haine ne suffit pas, et l'audace non plus, surtout quand on s'acharne sur une proie qui a pour elle toute la force de DIEU. Le Pape restera, pour sceller le tombeau de tous ses persécuteurs. En attendant, l'indépendance du Souverain Pontife est la préoccupation non seulement des Congrès, mais des cours de l'Europe.

Gladstone lui-même, en dépit de ses livres antérieurs contre le papisme, écrit qu'il ne voit de solution que dans un arbitrage international. Quoiqu'il en soit des explications fournies depuis, à cet égard, en un langage qui sent la réserve du diplomate, le ministre italien se montre irrité, car il s'aperçoit qu'il a marché trop vite. Plus habiles, ses devanciers, tout en restant fidèles à l'idée monarchique, ont renversé six monarchies. En proclamant le Pape libre, ils ont mis la main sur son patrimoine ; ils ont respecté les Congrégations religieuses, mais en les spoliant et en paralysant leur activité. Pour Crispi, c'était trop peu. Il lui fallait heurter son front à la tiare du Vatican. Mal lui en a pris. Ces insolences contre un vieillard pacifique lui ont aliéné tous les catholiques du monde ; et comme les catholiques sont encore une force respectable dans tous les Etats, Crispi a peur de leurs agitations, de leurs Congrès. Aussi, s'il faut en croire la rumeur publique, songerait-il à promettre à toutes les chancelleries intéressées le respect intégral de la loi des garanties. C'est trop tard.

Trop tard aussi sont venus, en France, les aveux de ces hommes d'Etat qui, après avoir poussé le pays à l'assaut de toutes les forces organiques de la nation, croient se refaire une virginité politique en frappant de grands *meâ culpâ* sur la poitrine des voisins. Pour peu qu'on pénètre, cependant, les intentions de ces pénitents de nouvelle espère, on y trouvera peu de bon propos, point d'humilité, mais un orgueil démesuré, et une ambition agrandie de toutes les fautes du passé.

Challemel-Lacour, l'homme du "Fusillez-moi ces gens-là", avoue, sur un ton qui en impose au Sénat et au pays tout entier, les errements du régime qu'il a fondé et soutenu de ses votes.

Sortis d'une pareille bouche, ces aveux n'en ont que plus de prix Car cet homme, ancien jacobin, ancien proconsul de Lyon, ancien ministre de la République, réprouve aujourd'hui, s'il faut l'en croire, les persécutions religieuses, condamne les gaspillages scolaires, répudie "le *programme fastueux et fanfaron*" de la République actuelle, affirme qu'on a foulé aux pieds "le respect des consciences," repousse le radicalisme sous toutes ses formes, fait appel à tous les hommes de bonne volonté pour sauver la France "qui, après avoir tragiquement rompu avec une famille dont le nom est sans égal dans l'histoire," court le danger "de tomber sous les pieds du dernier des hommes."

Ferry a fait aussi sa confession politique, après boire, à l'hôtel Continental : confession moins humble, moins simple et moins charitable, car on avoue surtout les fautes d'autrui ; moins loyale et moins entière, car on tait l'article 7, la fermeture des couvents, la mort de tant de braves soldats envoyés sous le feu du ciel et de la mitraille ennemie, sans secours religieux.

On y dit bien le désarroi des finances, mais les coupables sont ceux qui ont précédé et suivi son administration irréprochable de tout point ; les palais scolaires font leur trouée au Trésor, sans doute, mais il faudrait les bâtir s'ils n'existaient pas.

Bref, à l'entendre, de tant de fautes accusées, seules les fautes qui lui sont étrangères sont condamnables ; les siennes sont des peccadiles nécessaires, glorieuses, qu'il faudrait renouveler encore pour le relèvement du pays.

Ne dirait-on pas le vieux lion de la fable tâchant de détourner ailleurs l'animadversion de ses anciens adulateurs ?

Au Sénat, l'orateur opportuniste terminait ses aveux par un chaleureux appel à la droite, pour la restauration de tout ce qui croule en France.

A l'hôtel Continental, Ferry tend la main au parti le plus avancé des gauches.

Le but des deux confrères est identique. D'accord au fond, ils n'apparaissent divisés que pour la forme. L'un crie à la *Droite* d'oter la boue à la roue de leur côté, l'autre crie à la *Gauche* d'en faire autant. Mais l'un et l'autre prétendent garder la conduite du char de l'Etat. Où le conduiront-ils ? A l'abîme.

F. CLAUZEL, S J.

PLEURANT SUR UNE TOMBE

C'était l'heure où l'oiseau, la tête enfoncée sous son aile, cesse son chant harmonieux, et où les derniers soupirs de la nature agonissante, invitent au repos tout ce qui respire sur la terre. Les derniers feux brillants d'un beau jour avaient disparus depuis longtemps déjà derrière la forêt gémissante, semblables aux lointaines lueurs d'un grand incendie qui s'éteint.

Les brebis bêlantes avaient laissé avec regret les gras pâturages de la vallée devenue silencieuse presque lugubre, et sur la ligne blanche du grand chemin pas une voiture...... pas un voyageur.

Çà et là sous la verte prairie le grillon monotone interrompait seul de temps en temps avec une régularité alarmante, le silence morne de la nuit ; et non loin de là sur la lisière sombre du bois, l'oiseau de nuit jetant sans pitié son cri de mort, augmentait encore l'effroi saisissant qui envahit l'âme à cette heure mystérieuse.

Au loin dominant le vallon se dessinait majestueusement dans l'obscurité du ciel le clocher élancé d'un temple chrétien.

Tout près de ce temple magnifique, une grille de fer s'ouvrait conduisant au milieu des tombes. En considérant la pierre blanche qui marquait la demeure dernière d'un être pleuré ; en voyant les formes touffues des cyprès et des saules pleureurs se dressant dans l'ombre, incliner leurs branches vers la terre, comme pour éloigner toute profanation de ces tertres douloureux, on sentait un frisson involontaire parcourir les membres et presque des pleures mouiller les yeux, tant est grande et effrayante la pensée de la mort.

Tout à coup, des plaintes navrantes suivies de sanglots étouffés toublèrent le silence de la tombe ; agenouillée pieusement sur un carré de terre bénie, une jeune femme, ô mystère incompréhensible de l'amour ! une pauvre veuve se voilant le visage de ses mains qui s'appuyaient sur l'un des bras de la croix, adressait à la douce mémoire de celui qui n'était plus, une muette mais éloquente prière au Maître Souverain qui punit et pardonne.

Debout, à ses côtés, un tendre enfant embrassait de ses mignons petits bras, le pied de la croix, bégayant de sa voix enfantine les premiers mots de prière qu'il avait appris sur les genoux de son père.

Regardant parfois sa mère d'un air triste, il s'approchait d'elle, et la forçant à lui ouvrir ses bras, il essuyait de ses tendres baisers les larmes brûlantes qui s'échappaient de ses paupières humides.

Alors elle, de plus en plus attendrie, étreignait amoureusement sur son cœur saignant son cher enfant en le couvrant de longs baisers délirants, comme si la vue de ce gage précieux que lui avait laissé la tendresse de celui qui reposait à l'ombre des ifs gémissants, lui eut rendu tout son bonheur envolé.

Certes, ce touchant spectacle de deux âmes éplorées, pleurant un être aimé, était bien fait pour attirer les regards consolateurs du Dieu de miséricordes, et le spectateur invisible qui eût pu contempler ce tableau émouvant de l'innocence et de l'amour fidèle, prosternés sur la pierre humide d'un tombeau et parlant à la Suprême Majesté dans un saint tremblement, eût certainement senti son cœur se serrer dans une poignante émotion et des larmes couler de ses yeux.

Ils demeurèrent longtemps ainsi, serrés l'un contre l'autre dans une pieuse étreinte, tantôt levant des yeux suppliants vers la voûte étoilée, où se révèle si bien la grandeur de Celui qu'ils invoquaient une fois encore, tantôt les dirigeant vers la terre arrosée de leurs pleurs, comme pour adresser un dernier adieu à un époux chéri, à un père regretté ! Bientôt on eut pu voir la mère d'abord puis l'enfant se baiser, imprimer leurs lèvres pâlies sur cette terre sans gazon, se lever tremblants et s'éloigner silencieux en suivant le sentier solitaire, après avoir détourné les yeux une fois encore vers la croix isolée où était enfouie toute leur joie d'ici-bas !

La grille de fer se referma derrière eux, et le silence, un silence effrayant se rétablit.

Seul, l'oiseau qui fuit la lumière jetait encore au loin ses notes lugubres à travers les épaisses ténèbres de la nuit pendant que la brise timide sifflait tristement dans la cime élevée de la forêt sombre !

HECTOR DUPREZ.

UN MYSTÈRE.

L'Etendard publie la semaine dernière, la singulière aventure que voici :

L'automne dernier, un grave accident arrivait à Sainte-Scholastique à environ deux arpents de la gare.

Un cultivateur du nom de Brunet, passant le soir sur la voie ferrée, fut tué par un convoi et depuis, à différents intervalles, il s'est produit un phénomène étrange, mystérieux, observé par un grand nombre de personnes de l'endroit et qui fait le sujet de toutes les conversations.

Un de nos reporters est allé à Sainte-Scholastique samedi dernier et a observé lui-même le fait suivant qui lui avait été raconté :

Un globe lumineux, couleur rouge sang, se balançait tranquillement au-dessus du bois que traverse la voie ferrée à un mille et demi du village. Cette lumière apparait le soir vers neuf heures, disparait souvent pour renaître et briller toujours au même endroit.

Plusieurs citoyens dignes de foi l'ont aperçue vers onze heures et minuit en revenant de la veillée.

Ce globe rouge brille toujours vis-à-vis la voie du chemin de fer et ressemble beaucoup à ces signaux rouges dont on se sert pour avertir les ingénieurs des locomotives qu'il y a du danger.

Ainsi, il y a quelques jours, un train rapide venant de Montréal en route pour Ottawa a arrêté en mi-chemin entre la gare et le bois à la vue de ce mystérieux signal. Il est retourné à la gare et l'ingénieur a fait jouer le sifflet de l'engin pour appeler l'agent et s'informer de ce que signifiait ce signal.

Depuis quelque temps les convois ont ainsi arrêté trois fois à cause de ce signal.

Maintenant il a été remarqué par le reporter et beaucoup d'autres personnes que ce globe rouge balance ainsi sa lumière au-dessus et dans les environs de la maison de Brunet.

Plusieurs personnes fort respectables ont vu ce signal rouge sang s'avancer toujours au-dessus de la voie et s'arrêter près de l'endroit où le malheureux Brunet s'est fait écraser l'automne dernier par les chars.

Cette coïncidence, qui tient du mystère, donne lieu à diverses suppositions et les commentaires marchent leur train.

Plusieurs bons Canadiens qui ont conservé un reste de ces superstitions qu'avaient nos ancêtres, n'aiment pas à passer dans cette direction, et s'ils y passent, ce n'est qu'en se signant pour se prémunir contre le danger.

Plusieurs personnes de Sainte-Scholastique sont à s'organiser pour aller, quelques-uns de ces soirs, vers l'endroit où apparait la lumière, afin de s'assurer s'il est possible d'expliquer ce phénomène et de savoir si ce globe lumineux est produit par quelques causes naturelles.

Les vieilles commères de l'endroit ne voient dans ce fait étrange que l'âme en peine de Brunet qui erre dans ces lieux.

L'ORIGINE DES NÈGRES.

Voici une curieuse légende qui a cours parmi les nègres du Brésil ; elle est relative à leur origine :

Au temps de la création d'Adam, Satan voulut, de son côté, créer un homme à l'aide de la quantité convenable d'argile, comme il avait vu faire au bon Dieu, et y réussit assez bien. Mais tout ce qu'il touchait devenait noir et son homme avait naturellement cette couleur.

Ce que voyant, maître Satan voulut le nettoyer et il alla le plonger dans le Jourdain pour le laver ; mais les eaux du Jourdain se retirèrent aussitôt et la paume des mains et la plante des pieds seulement du premier nègre plongèrent dans la vase, ce qui explique leur blancheur relative.

Furieux, le diable appliqua un terrible coup poing sur le nez de sa créature, qu'il aplatit. Le malheureux demanda grâce, et comme il n'était pas coupable de son propre malheur, Satan comprit qu'il avait eu tort de s'emporter contre lui, et, par une sorte de caresse infernale, lui passa la main dans les cheveux ; mais cette main trop chaude fit aussitôt l'office du fer à friser.

De là les différences qui existent entre les enfants de Japhet et de Sem et ceux de Cham.

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte autorisant la compagnie à émettre des obligations en vue d'acquérir des bateaux à vapeur se raccordant au chemin de fer de la compagnie et à créer, au sujet de ces obligations, un lien spécial sur ces bateaux et à prendre d'autres mesures nécessaires à cette fin.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal, 19 décembre 1888.
9 ins 17 1 89

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, pendant sa prochaine session, un acte lui conférant de plus amples pouvoirs pour la construction et la protection de ses lignes de télégraphe.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal, 30 novembre 1888.
9 ins 17 1 89

Le Manitoba.

Jeudi, 7 Mars 1889.

LA POLITIQUE A OTTAWA.

M. Dewdney, en réponse à M. LaRivière, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de changer la localisation de la réserve des Sauvages de la rivière Roseau, le terrain actuel étant, dans l'opinion du gouvernement, excellent.

En réponse à une interpellation du député de Montmorency, le gouvernement a déclaré qu'il a l'intention d'établir, cette année, une autre école de cavalerie, dans la province d'Ontario, à Toronto. Quand l'école sera organisée, ajoute Sir Adolphe Caron, les officiers de Québec recevront la promotion à laquelle ils ont droit.

En réponse à sir R. Cartwright, l'hon. M. Carling a évalué la population du Canada à 4,946,494 ainsi repartis :

Ontario, 2,154,786 ; Québec, 1,479,036 ; Nouvelle-Ecosse, 483,207 ; Nouveau-Brunswick, 345,292 ; Manitoba, 132,624 ; Colombie-Anglaise, 131,366 ; l'Ile du Prince-Edouard, 120,176 ; Territoires, 100,000.

Au Sénat, M. Gowan a présenté un projet de résolution pour l'abolition du grand jury.

L'honorable M. Abbott, tout en repoussant actuellement la motion, a reconnu que la vénérable institution du grand jury n'était plus en rapport avec les nécessités de l'instruction criminelle, et donné à entendre que le gouvernement pourrait bien présenter, à la prochaine session, un projet de réforme sur cette question.

Nous disions la semaine dernière que M. Butterworth, membre du congrès américain, devait proposer au congrès d'affecter une somme de $150,000 pour faire promener les hommes d'état canadiens à travers les Etats-Unis.

Cette proposition a été, l'autre jour, le motif d'une interpellation dans la chambre des communes.

Sir John a flétri cette proposition comme insultante et humiliante. " Il est absusde, a-t-il dit, de penser un instant que nous nous prêterions à ce jeu qui consisterait à nous montrer aux populations du pays comme dans les expositions de Barnum."

D'après le rapport annuel du ministre des chemins de fer, treize nouvelles voies ferrées ont été construites au Canada l'an dernier.

Nous comptons, à l'heure actuelle, soixante-quatre compagnies de chemins de fer pour le Canada.

A la fin de 1888, 19,332 milles de chemin avaient été construits, abstraction faite des chemins de fer du gouvernement qui a construit pour sa part 11,157 milles.

Les recettes brutes de ces chemins de fer se sont élevées à $38,842,010, soit une augmentation de près de $5,500,000 sur celle de l'année précédente.

Le nombre des passagers transportés par nos voies ferrées est estimé à 10,689,689, et l'on a voituré, dans le même intervalle, 16,356,335 tonnes de fret.

Le *Mail* ayant insinué, à propos de l'agitation qui se poursuit actuellement dans Ontario, au sujet du bill des Jésuites, que l'honorable M. Blake pourrait bien suivre l'exemple de Sir John et pactiser avec l'Eglise catholique, le *Globe* a relevé cette drôle d'insinuation avec une indignation digne du rôle qu'il joue depuis sa fondation.

Son article est intitulé comme cidessus, et on y lit ces paroles :

"Le *Mail* doit être familier avec l'histoire secrète du concordat de l'Eglise catholique avec Sir John Macdonald. Mais lorsqu'il dit qu'il existe un pacte entre l'Eglise catholique et M. Blake, il dit quelque chose de malicieusement faux, et insulte un homme public qui a dépensé les meilleures années de sa vie au service de son pays, et qui ne s'est jamais écarté des sentiers de la vertu et de l'honneur."

N'est-ce pas assez joli ?

Les rapports du ministère des douanes du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1888, estiment à $90,203,000 les exportations totales de ce pays, durant cette période, et à $110,894,000 le montant de ses importations ; valeur des effets déclarés pour la consommation, $102,847,000 ; montant des droits perçus, $22,209,000.

Si l'on se reporte à 1868, on trouve pour le total des exportations $57,567,000 ; importations, $73,459,000 et $8,819,000 de droits perçus. Depuis cette époque, la moyenne annuelle de l'excédant des importations sur les exportations a été de $20,237,000.

Nos exportations en sont distribuées comme suit, durant le dernier exercice, entre les divers pays : Grande-Bretagne, 40 millions de piastres ; Etats-Unis, 42 millions, Antilles, 2 millions et demi ; Amérique du Sud, un million et demi.

Les exportations en France, en Espagne, en Allemagne, en Chine, en Australie, en Portugal et en Italie, ont atteint des chiffres relativement restreints, variant de cinquante à cinq cent mille piastres.

Dans la valeur des effets déclarés pour la consommation, la Grande-Bretagne figure pour 39 millions de piastres, et les Etats-Unis pour 48 millions. Quant au montant des droits perçus, l'Angleterre y contribue pour près de 9 millions et les Etats-Unis pour plus de 7 millions.

Le montant des droits de douanes payé par tête de la population, est évalué, pour l'exercice en question, $4.49. Lors de la Confédération, il était de $2.62.

LE "MAIL" POURSUIVI.

Il faut croire que le *Mail* n'a pas eu assez de l'action de l'hon. M. Laflamme auquel il vient de payer $6,000 de dommages et tous les frais d'une cause qui restera fameuse, puisque voici que ses écrits calomniateurs viennent de lui susciter une nouvelle action encore plus forte que la première.

Un télégramme de Montréal nous apprend que les RR. PP. Jésuites viennent de lui intenter une action en libelle de $50,000. Personne n'ignore la guerre de corsaire qu'une certaine presse d'Ontario, le *Mail* en tête, a faite à la Compagnie de Jésus depuis que la question des biens des Jésuites est sur le tapis. Il n'est pas de calomnie que la feuille fanatique n'ait lancée dans le public, et les choses ont été poussées si loin que seule une comparution devant les tribunaux peut avoir raison de ces fauteurs de dissensions religieuses.

Le libelle dont on se plaint est contenu dans un article publié pendant le mois de février dernier, sous le titre de *Serment des Jésuites*. Le *Mail* publiait alors un prétendu serment que tout membre de la Compagnie de Jésus serait tenu de prêter. Naturellement, c'est un tissu de mensonges, trop grossiers même pour qu'un homme qui réfléchit un tant soit peu puisse y ajouter la moindre foi.

On doit savoir au *Mail* que ce qui a été publié est faux, mais ne faut-il pas que l'erreur combatte la vérité toujours ? La religion que prêchent les fils de Saint-Ignace a trop fait de progrès dans la province voisine pour que ceux qui ont intérêt à tenir la masse de la population en tutelle ne poussent tous les cris possibles et n'essayent de tout bois pour arrêter le courant de la vérité qui va toujours montant. Voilà, nous croyons, la principale cause de toutes ces calomnies.

Il en est une autre aussi : c'est afin de servir des fins politiques. On est opposé au gouvernement d'Ottawa, alors exciter nos frères dissidents à l'intolérance religieuse et leur montrer ceux d'entre eux que l'on dit pactiser avec nous, voilà un engin politique que l'on prépare en vue des élections.

Vous aurez beau faire, Messieurs du *Mail*, la lumière s'est trop faite par chez vous, en ces dernières années, pour que vos tristes efforts soient couronnés de succès. La majorité bien pensante n'est pas avec vous, et, à la satisfaction de tous, vous en serez quittes pour vos frais et n'aurez qu'à vous exécuter, comme vient de le faire le *Times*, de Londres.

L'EMIGRATION CANADIENNE-FRANCAISE A MANITOBA

Nous avons lu avec infiniment de plaisir, sur *Le Colonisateur*, une lettre que Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, adresse à M. l'abbé Beaudry pour l'encourager dans son travail ardu de diriger vers Manitoba ceux de nos compatriotes de la province de Québec qui ont l'intention d'émigrer.

Remarquons, en passant, que ce témoignage de Mgr des Trois-Rivières vaut d'autant plus que Sa Grandeur a passé des années à parcourir notre pays et tout l'Ouest, alors qu'il n'était que simple missionnaire.

Nous sommes tout-à-fait reconnaissant à Mgr Laflèche pour les bonnes paroles qu'il daigne adresser à l'un des plus ardents et des plus heureux champions de la colonisation française à Manitoba.

En reproduisant, nous faisons précéder la lettre de Mgr l'évêque des Trois-Rivières des commentaires appropriés qu'elle inspire à notre excellent confrère du *Colonisateur*.

Le Colonisateur est heureux de faire connaître aujourd'hui à ses lecteurs les vues de Mgr des Trois-Rivières sur l'émigration aux Etats-Unis et la colonisation de Manitoba. Cette confirmation de son programme donnera une force à l'abbé Beaudry qui a déjà reçu les paternels encouragements de Nos Seigneurs de Saint-Boniface, de Saint-Hyacinthe et de Nico et. Le but que poursuit l'abbé Beaudry, dans ses conférences sur les avantages de Manitoba, n'est pas de dépeupler la province de Québec au profit de la province des Prairies ; mais de diriger vers la Rivière-Rouge le courant d'émigration qui nous laisse chaque année pour les Etats-Unis, et ainsi de changer un mal qui nous épuise en une source de force pour notre nationalité.

Evêché des Trois-Rivières,
le 21 novembre 1888.

M. C. A. Beaudry, Ptre.,
La Présentation.

Mon cher Monsieur,

Le voyage que j'ai fait à Meriden m'avait fait perdre de vue votre lettre. Je dois donc vous dire que je trouve votre programme bon au sujet de l'immigration. C'est même celui que j'ai fait connaître en plusieurs circonstances en le résumant ainsi : Ce qu'il y a de mieux pour un Canadien c'est de rester en son pays où il y a encore tant de bonnes terres couvertes de riches forêts et qui n'attendent que des hommes de cœur et de bonne volonté pour être mises en valeur. Quant à ceux que de pénibles circonstances forcent à laisser la province de Québec, c'est vers le Manitoba qu'ils doivent se diriger : là ils trouveront des terres toutes défrichées, de la plus grande fertilité et à des prix raisonnables, et surtout ils trouveront toutes les institutions du Canada pour l'éducation de leurs enfants et l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

Mais je ne conseillerai à personne d'aller s'engouffrer dans les grandes manufactures américaines de la Nouvelle-Angleterre avec tous les dangers et tous les inconvénients que l'on connaît.

Je n'ai donc point d'objection à ce que vous veniez dans mon diocèse faire connaître à ceux qui le désireront les avantages qu'offre à la colonisation notre province de Manitoba, en les détournant en même temps de l'émigration aux Etats-Unis.

Je vous souhaite plein succès dans cette œuvre qui sera certainement fort utile à nos compatriotes, et je demeure

Votre tout dévoué serviteur,

† L. F. Ev. des Trois-Rivières.

PETITE CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Le Sénat du Canada, sur la proposition de l'honorable M. Abbott, ex-maire de Montréal, vient d'être saisi d'un projet de loi relatif au *boodlage* dans les conseils municipaux.

Il est temps qu'une législation sage soit prise à ce sujet.

Les exemples donnés par New-York, Chicago et autres grandes villes américaines sont encore présents à la mémoire.

Cette monstrueuse construction, le chemin de fer élevé de New-York, est due aux votes achetés de plusieurs échevins corrompus. Quelques-uns de ces malheureux finissent leurs jours à Sing-Sing. D'autres, plus heureux, réfugiés au Canada ou en Europe mènent un train de vie fastueux, honorés même dans certains quartiers.

L'un d'eux, voulant laisser un monument de son honnêteté, a fait ériger à grands frais, à Montréal, un magnifique pâté de maisons sur la rue Sherbrooke.

Personne n'ignore qu'aujourd'hui, pour obtenir un contrat important dans les corporations des grandes villes, il faut nécessairement de l'argent, beaucoup d'argent. Le lendemain de l'achat des consciences, les échevins confiants de leur vénalité cachée se promènent sur les rues fréquentées, se faisant appeler modestement " les pères de la cité."

***

Le terme de la présidence de Cleveland est expiré. Le président pratiquera sa profession à New-York. Les anciens romains après avoir rendu les plus grands services à leur patrie reprenaient les manchons de la charrue, car dans ces temps reculés, les avocats n'existaient pas et personne ne s'en plaignait. Aujourd'hui qu'ils existent, en dirait-on autant ?

Cette présidence passera à l'histoire à cause du traité des pêcheries rejeté au Sénat américain, et la mise à la porte sans façon de l'ambassadeur anglais pour servir certaines fins d'élection. Shocking, shocking, dirent les anglais et ce fut tout.

Un des résultats pratiques du traité des pêcheries, fut le mariage de l'honorable Joseph Chamberlain, le représentant de l'Angleterre dans cette dispute, à Mademoiselle Marie Endicott. On mit en émoi les esprits forts du Canada, des Etats-Unis et des Iles Britanniques, et cela aboutit à un conjungo. Les mondaines, à la faveur des bals, des dîners qui semblent aujourd'hui nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat, tramaient contre l'envoyé anglais. Ce dernier ne lutte même pas, se laisse hypnotiser. Comment résister, quand deux yeux si doux vont à votre âme, perçant le cœur au passage ?

Madame Joseph Chamberlain présentée dernièrement à la Cour de Saint-James est un des ornements de la société anglaise. M. Cleveland, célibataire endurci à son élection, a, lui aussi, été conquis par Mademoiselle Folsom, jolie, riche d'argent et d'esprit. Sa taille est bien ; mais aidé des modes, on a bientôt mis une femme au chic. Le président a pris un embonpoint alarmant, causé probablement par mille banquets forcés et la gourmandise et les mets fins aidant.

La beauté de Madame Cleveland est surtout dans sa physionomie expressive et mobile : son nez est un peu fort. On a fait des histoires sur les rapports plus ou moins amicaux des époux. Il ne faut pas s'y méprendre : le mariage est le bonheur sans mélange. C'est élémentaire cela. D'ailleurs les jeunes gens à marier ne doivent pas être convaincus autrement.

La sœur de M. Cleveland, une zélatrice de Sainte-Catherine, faisait les honneurs de la Maison Blanche avant le mariage de son frère. Elle a depuis disparu comme un songe. Elle a cependant profité de son passage pour écrire un livre qui lui a rapporté beaucoup d'argent. Pratiques, les Américains.

Madame Cleveland figurait très bien à Washington, étant la reine sans rivale de ces millionnaires. Sa royauté était douce et ses sujets soumis.

Le nouveau Président, M. Harrison, est très-âgé. L'on doit gémir aux ambassades, aux légations, car les bals seront moins fréquents : le monde des gommeux et des crevés pleure, car Madame Harrison a déjà passé la seconde jeunesse, et impossible de " réparer des ans l'irréparable outrage." Reposez-vous, jeunesse dorée, vous chancellez sur vos jambes grêles, reposez-vous une nuit durant, votre chocolat à la crême vous sera servi tout fumant dans votre lit moelleux.

En terminant, disons à la louange de M. Cleveland qu'il a conservé beaucoup de cheveux, pour un vieux garçon.

***

Le procès du *Times* contre Parnell s'est terminé par le suicide, en Espagne, de Piggott, le " forger," des lettres du grand journal. Le forger a avoué son imposture. Les Irlandais triomphent. Un orateur de la droite se lève-t-il aux Communes, l'opposition l'abasourdit des cris de " Piggott, Piggott."

Mais que fait donc le petit coq de bataille, Lord Randolph Churchill ? il ne dit rien. Prépare-t-il une de ses surprises inattendues, une de ses attaques virulentes, où toute sa bile s'enflamme ? Dans ses emportements, il lance ses invectives à droite et à gauche, assommant du même coup son parti comme ses adversaires sous ses accusations trop souvent fondées.

***

Les fanatiques d'Ontario font de grandes assemblées tous les soirs pour influencer Sir John et le rendre hostile aux Jésuites. La législature de Québec a voté $400,000 aux fils de Saint-Ignace à titre d'indemnité.

Ces courageux missionnaires ont civilisé le Canada au prix de leur sang et de leur vie, comme les Pères Brébœuf et Lallemand. Le gouvernement français leur octroya alors des terres sans valeur. L'ordre n'ayant jamais été suspendu au Canada, ces biens leur ont toujours appartenus. Une millième partie leur est rendue et il est étonnant de voir certaines gens trouver cela injuste. L'Angleterre leur ouvre ses portes, la noblesse anglaise est instruite chez eux. Mais voici pourquoi ces fanatiques les persécutent :

Ces religieux sont les hommes les plus instruits comme les plus vertueux. Ils déjouent facilement vos embûches, démasquent votre hypocrisie, vous montrent dans toute la laideur et la nudité de votre petitesse.

Le clergé intelligent d'Ontario supplie leurs congréganistes de discontinuer ces démonstrations inutiles. Sir John est audessus de vos préjugés et la loi de Québec sera sanctionnée à Ottawa.

Ubald Hélio.

LA LEGISLATURE DE MANITOBA.

La législature a été prorogée mardi avec le cérémonial accoutumé.

Voici une traduction du discours du trône prononcé par son honneur le lieut.-gouverneur Schultz :

DISCOURS DU TRÔNE.

Monsieur l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative.

En vous relevant de vos devoirs législatifs, je désire vous féliciter du zèle que vous avez déployé durant la session qui est à la veille de se proroger.

Les diverses mesures qui ont été adoptées, seront reçues, je le crois avec la plus grande satisfaction, par la population de la province.

Les dispositions de l'Acte de la Propriété Réelle, autorisant l'ouverture de bureaux d'enregistrement, dans diverses parties de la province, aura pour effet de favoriser les personnes qui désirent mettre leur terrain sous l'opération de ce système populaire.

Je remarque avec plaisir les dispositions que vous avez adoptées pour la fondation d'une institution pour l'éducation des sourds-muets. Cet événement ne peut manquer d'être reçu avec la plus grande satisfaction.

L'Asile des Incurables et l'Ecole de Réforme des garçons sont des institutions nécessaires dans un pays nouveau. Il est regrettable que cela soit jugé nécessaire dans cette province, mais l'action adoptée est, sans contredit dans l'intérêt public.

Les amendements à l'Acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique du Nord et Manitoba rencontrent l'approbation générale.

La décision de la Cour Suprême du Canada, sur la question de la traverse des chemins de fer, est une indice marquée que les prétentions de la province en matière de législation de chemins de fer, étaient fondées.

Les nombreux bills que vous avez adoptés, et dont tous sont importants, auront pour résultat, j'en ai la confiance, de promouvoir encore les progrès de la province.

Je vous remercie des subventions libérales accordées pour le service public. Les subsides que vous avez accordés seront dépensés dans les meilleurs intérêts de la province.

Je vous relève maintenant du devoir d'être présents ici plus longtemps, et j'apprécie l'attention que vous avez donnée aux devoirs qui vous incombaient en votre qualité de représentants du peuple, et je prie le Souverain Dispensateur de l'Univers, de répandre sur vous et vos familles ses bénédictions.

LETTRE DE M. L'ABBE DUGAS.

Nos lecteurs seront sans doute fort heureux d'avoir des nouvelles de M. l'abbé George Dugas.

Voici la lettre qu'il vient d'adresser à notre Directeur :

Sainte-Anne des Plaines,
27 février 1889.

Cher Monsieur Trudel,

Depuis que je suis parti de Saint-Boniface avec M. le curé de Saint-Joseph (M. Pelletier), j'ai eu plusieurs fois l'occasion de parler en faveur de l'émigration au Manitoba. Après être arrivé à Montréal, le bon M. Pelletier m'a suivi jusqu'à Sainte-Anne, où il a passé un dimanche.

Dans cette paroisse, on s'intéresse beaucoup à Manitoba que les Messieurs Bohémier, de Saint-Norbert, ont avantageusement fait connaître. Ces deux braves colons vont maintenant en attirer d'autres. Les succès qu'ils ont obtenus depuis qu'ils sont rendus au Nord-Ouest sont de nature à faire des prosélytes.

M. le curé Pelletier, dans une assemblée tenue à l'issue des vêpres, a fait connaître les avantages que peut offrir Manitoba aux cultivateurs. Il a étonné ses auditeurs en parlant de l'abondance de blé récolté cette année. C'est à peine si on nous croit quand on dit qu'un seul fermier a pu récolter jusqu'à 1,500 et 2,000 minots de blé. Il faut par ici toute une paroisse pour donner cette quantité.

Sous peu, il doit partir d'ici un bon cultivateur, un homme très intelligent, pour aller à Manitoba. Il part avec sa famille.

Il y a actuellement dans ce village un colon de la paroisse de M. Bernier (du Lac-des-Chênes)—il est venu ici pour y chercher une femme. Comme ce Monsieur voulait avant tout avoir une femme, bonne chrétienne et capable de bien tenir une maison, il s'est adressé à Sainte-Anne, et je crois qu'il a réussi à merveille dans ses démarches. Il doit se marier lundi et retourner immédiatement à Manitoba. En parlant à quelqu'un de la paroisse, du choix qu'il avait fait, il disait : j'aurais bien pu avoir des musiciennes si j'en avais voulu. Mais ce n'est pas ce qu'il faut pour un cultivateur ; je veux une femme qui sache, avant tout, bien faire la cuisine, et qui soit habituée à tenir un ménage en ordre. Un homme qui juge si bien des choses ne peut manquer de réussir.

J'ai revu M. Pelletier hier ; il est revenu passer un moment ici après une tournée dans les campagnes du côté de Québec. Partout, il entend parler de Manitoba. A Louiseville, il a eu l'honneur de rencontrer Mgr Laflèche qui entend toujours avec bonheur parler de la Rivière-Rouge.

Le vénérable curé de Louiseville, M. Boucher, a introduit M. Pelletier à Mgr Laflèche en lui disant : Monseigneur, je vous présente un embaucheur pour Manitoba. Mgr Laflèche voit d'un bon œil tout effort fait pour attirer l'émigration au Nord-Ouest. Ce courant aura le bon effet d'arrêter l'émigration aux Etats-Unis. Toute bonne famille qui va s'établir au Manitoba en entrainera certainement plusieurs autres avec le temps. Ce qu'il faut avant tout, c'est un bon choix. Un cultivateur intelligent et laborieux fait plus de bien dans un nouveau pays que dix et même vingt qui n'ont pas les qualités requises.

Tous, dans la province de Québec, n'ont pas les mêmes idées sur l'opportunité d'envoyer des colons au Nord-Ouest ; il y en a même qui font une guerre ouverte à ce programme. Il ne s'agit pourtant pas de dépeupler nos campagnes, mais tout simplement de diriger au Manitoba ceux qui ont des raisons de partir pour aller chercher fortune à l'étranges. Nous disons à ceux qui sont bien : Messieurs, restez chez vous ; mais à ceux qui se trouvent dans la nécessité de s'éloigner, nous leur disons : allez de préférence au Manitoba. M. Labelle, curé de Saint-Jérôme, a pris à cœur l'émigration au Nord-Ouest, et vous savez ce qu'il en est quand il a une chose à cœur.

Je suis allé à Ottawa, la semaine dernière, et j'ai eu le plaisir d'y rencontrer M. LaRivière ; il m'a presque promis de venir passer un dimanche à Sainte-Anne ; je l'attends même samedi prochain.

J'ai peu de choses à vous dire sur mon séjour ici. J'écris du matin au soir pour rédiger une quantité de notes que j'ai recueillies sur l'histoire de la Rivière-Rouge.

Je salue bien mes amis de Saint-Boniface, et je demeure

Votre dévoué,

G. Dugas, ptre.

PAS D'EXPOSITION PROVINCIALE.

Mardi, le député de Saint-Boniface, M. Roger Marion, a fait l'interpellation suivante :

M. Marion—Est-ce l'intention du gouvernement ou non, de tenir une exposition provinciale cette année ? Si non, pour quelle raison ?

L'hon. M. Greenway fait réponse, que telle n'est pas son intention, tel qu'il ressort du fait qu'il n'y a pas d'appropriation pour cet item. La raison est que le gouvernement croit que la somme qu'il faudrait dépenser, peut être mieux employée dans l'intervalle.

Depuis trois ans déjà, nous n'avons pas eu d'exposition provinciale, et, pourtant, le bonus de $10,000 que notre ville de Saint-Boniface a donné est là.

Le moins que le gouvernement pourrait faire, ça nous semble raisonnable, serait d'indemniser notre corporation municipale.

NOUVEAUX COLONS.

Voici en quels excellents termes notre aimable confrère du *Colonisateur Canadien* parlent des nouveaux colons qui doivent nous arriver dans ce mois :

Nous avons eu la visite de M. Pierre Pelletier, de Saint-Césaire, frère de M. D. Pelletier, de Lorette, Manitoba.

Ce monsieur vient de vendre ses propriétés pour près de $11,000, après en avoir déjà refusé $13,000. L'été dernier, M. Pelletier a visité Manitoba avec l'excursion du 18 juin. Il a été tellement frappé de la fertilité du sol et des avantages que le pays offre à l'agriculture qu'il a mis ses terres en vente à son retour.

M. Pelletier a acheté trois belles propriétés dans Saint Jean-Baptiste, Man., pour $4,250. Il partira avec sa famille par le premier détachement, le 18 mars ; son fils, M. Wilfrid Pelletier conduira les bagages. M. Pelletier ne laisse que des amis à Saint-Césaire où il s'est toujours fait remarquer par son bon esprit, sa connaissance pratique des affaires et comme homme de progrès. M. Pelletier a fait une partie de son cours d'études, avec distinction, au collège de Saint Hyacinthe. Un colon comme M. Pelletier vaut quelques douzaine d'émigrants européens. Aussi nous félicitons cordialement la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de cette acquisition.

M. et Mme Télesphore Martel, ainsi que M. Amédé Vachon, de Salmon Fall, N. H., sont venus visiter leurs parents dans la province de Québec. Ils partiront sous peu pour aller s'établir au Lac-des-Chênes. Nos félicitations à ces braves jeunes gens de songer à leur avenir, et nos souhaits de réussite. Puisse leur exemple avoir de nombreux imitateurs.

RESUME D'UN DISCOURS DE L'HON. M. LaRIVIERE AUX COMMUNES.

En parlant dans cette chambre pour la première fois, je ne croyais pas avoir à demander au gouvernement un surcroît de dépenses. Mais la différence qui existe dans le salaire des juges des diverses provinces m'y oblige. Et je ne puis ne pas protester contre cet état de choses. Les honorables députés d'Ontario, dont les juges dont les juges sont les mieux payés, sans parler des extras, peuvent ne pas vouloir d'augmentation de salaires. Mais dans les autres provinces, où le même état de choses n'existe pas, où le salaire à part les extras est de vingt-cinq à trente pour cent moindre que dans Ontario, à Manitoba, par exemple, je crois que le système établi n'est pas juste. Dans les vieilles provinces, les juges sont traités, probablement de manière à ce que les députés ne puissent demander d'amélioration dans leur position. Mais de là, qu'il résulte que nous, députés des plus jeunes provinces, n'ayions pas le droit de demander de mettre nos juges sur le même pied que ceux de ces provinces, je ne le crois pas. Il ne peut y avoir qu'une opinion plausible à ce sujet. Voulons-nous, sur nos bancs judiciaires, des hommes irréprochables sous tous les rapports : à nous de leur donner des salaires capables de les induire à y monter. Aujourd'hui, nous voyons de jeunes avocats, au départ de leur carrière, se faire avec leur clientèle des salaires qu'ils ne sacrifieraient pas pour la rémunération de nos juges. Demandez à ces jeunes avocats de monter sur le banc et ils refuseront. Ils ne consentiront à accepter la position qu'après un certain nombre d'années de clientèle, quand ils pourront le faire pour l'honneur qu'elle leur apporte à un âge qui les met dans l'obligation de se faire mettre à la retraite après quelques années. Il est dans l'intérêt de toute la Puissance que cela soit. Payons à nos juges des salaires dignes de leur haute position, et je proteste, surtout pour Manitoba. Là, nous n'avons pas plusieurs cours avec des juges pour chacune. Nous n'en n'avons qu'une, pour nos trois districts judiciaires, et les juges de la Cour du Banc de la Reine ont à rendre justice dans tous, au criminel et au civil, ce qui leur donne trois fois autant d'ouvrage qu'ailleurs. Et puis, la vie coûte beaucoup plus que dans Ontario, ne l'oublions pas, si nous voulons être justes pour nos juges.

NOUVEAUX ETATS AMERICAINS.

Par l'admission dans l'Union Américaine du Dakota du Nord, du Dakota du Sud, du Montana et du Washington, le nombre des états de l'Union se trouve porté à 42 ; en même temps le nombre des territoires est réduit à sept, l'Arizona, l'Idaho, le Nouveau-Mexique, l'Utah, le Wyoming, l'Alaska et le territoire Indien.

Il est à remarquer que dans les nouveaux Etats la majorité électorale appartient aux républicains. Voici comment les voix se sont réparties lors des dernières élections territoriales :

	Rép.	Dém.	Total.
Dakota.........	64,616	37,560	105,331
Washington....	26,291	18,920	46,353
Montana........	22,486	17,360	40,014
Total.....	113,393	72,840	191,698

L'approbation de ce bill est une nouvelle preuve de l'indépendance du président Cleveland qui a toujours regardé les intérêts de la nation avant ceux du parti.

Nous avons appris avec un bien vif regret la mort de M. Joseph Dubuc, père de l'hon. juge Dubuc, de cette ville ; de M. Agénor Dubuc, de Lorette, et de M. Eugène Dubuc, de Sainte-Anne.

Le défunt était âgé de 75 ans. Parfait chrétien, il jouissait du respect de tous.

Son honneur le juge Dubuc, sur réception de la dépêche qui apportait la triste nouvelle, samedi, est parti pour assister aux funérailles à Saint-Michel de Napierreville.

A la famille affligée nous offrons nos plus sincères compliments de condoléance.

Nouvelles Religieuses.

—M. l'abbé Alphonse LaRivière, fils de l'hon. A. A. C. LaRivière et M. l'abbé Elie Rocan, fils de M. Maxime Rocan, de Winnipeg, seront ordonnés sous-diacres samedi le 16 courant, à Montréal.

—M. l'abbé Hicks, décédé récemment, était chanoine honoraire de la cathédrale de Chartres. C'est M. le grand vicaire Maréchal qui a été choisi pour le remplacer, et Monseigneur Fabre lui a remis, à son retour d'Europe, les lettres qui lui confèrent cette dignité. Ces lettres parlent d'une manière touchante des liens qui, depuis longtemps, unissent l'insigne basilique de Chartres et la cathédrale de Montréal.

—Une dépêche de Rome apprend que l'honorable juge Baby, en ce moment à Rome, a été décoré par Notre Saint-Père le Pape, Grand Croix de Saint Grégoire.

C'est la plus haute dignité que le Souverain Pontife puisse accorder à un laïque.

—La *Gerarchia Cattolica*, ou Annuaire pontifical pour 1889, vient de paraître.

On y trouve, entre autres données officielles, les chiffres suivants sur progrès qui se sont réalisés dans la hiérarchie catholique sous le pontificat de Léon XIII.

Ont été érigés un nouveau siège patriarcal (aux Indes Occidentales), 12 nouveaux sièges archiépiscopaux, plus neuf évêchés qui ont été élevés au rang d'archevêchés, et 58 nouveaux sièges épiscopaux.

Ont été institués, en outre, une nouvelle délégation apostolique et 31 vicariats apostoliques, plus 6 préfectures apostoliques déjà existantes qui ont été élevées au rang de vicariat : enfin, il y a eu 12 nouvelles préfectures apostoliques, soit un total de 130 nouveaux titres.

Le tableau relatif au Sacré-Collège donne au total 18 cardinaux survivants de ceux qui ont été créés par le Saint-Père Pie IX, et 42 créés par S. S. Léon XIII ; de sorte qu'il resterait 10 chapeaux vacants pour le *plenum* du Sacré-Collège ; mais ce chiffre a été réduit à 7 par la création au dernier consistoire des trois nouveaux cardinaux italiens : Mgr Dusmet, archevêque de Catane ; Mgr d'Annibale, assesseur du Saint-Office, et Mgr Macchi, majordome de Sa Sainteté.

—Le Rév. Pierre-François-Xavier Paradis, curé de Saint-Anselme, Qué., est mort à Québec, vendredi dernier, à l'âge de 59 ans.

Choses et Autres.

—M. le major Dugas vient d'être nommé lieutenant-colonel du 65e à la place de M. le lieutenant-colonel Ouimet qui a résigné.

—Depuis 1869 il y a eu aux Etats-Unis 328,761 divorces, dont 36,072 dans l'Etat de l'Illinois ; 26,367 dans l'Ohio ; 25,195 dans l'Indiana ; 15,355 dans l'Etat de New-York.

L'Etat du Rhode-Island a eu un divorce par chaque onze mariages. Le Maryland, 1 divorce par 61 mariages.

Les femmes ont obtenu 216,739 divorces et les maris 111,983.

—La législature de Toronto vient d'abolir les expositions provinciales. C'est M. Awrey qui leur a donné le coup de grâce. La chambre a consenti cependant à ne donner effet à cette motion que l'an prochain.

L'exposition provinciale aura lieu pour la dernière fois cette année à London. La somme votée à cet effet est de $4,000.

—Les élections municipales, de Montréal, se sont terminées jeudi soir avec le résultat suivant : Dans le quartier Saint-Louis, M. Savignac a été élu contre M. l'échevin Laurent.

Dans le quartier Sainte-Anne, M. Kennedy a été réélu contre M. Phelan.

Dans le quartier centre, M. Hamelin é été réélu contre MM. Seach et Perreault.

Dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, M. Villeneuve a été réélu contre M. A. Gervais.

Daus le quartier est, M. J. N. Dufresne a été élu contre M. Moisan.

PERSONNEL.

M le Dr J. H. O. Lambert vient d'être élu président de la commission des écoles de la ville de Saint-Boniface.

M. George Beauchemin de cette ville est gravement malade.

M. Thomas Ménard, autrefois de Saint-Boniface, est arrivé ici dimanche, venant du Montana. M. Ménard est en route pour Saint-Jérôme, Qué., où il est appelé auprès de sa femme qui est dangereusement malade.

M. Rémi Manaigre est revenu jeudi de la province de Québec, accompagné de deux familles canadiennes-françaises de Saint-Cuthbert qui viennent se fixer à Lorette.

Le nombre de ces nouveaux colons est de 12 : M. Magloire Rémillard, sa femme et cinq garçons ; M. Alfred Lavallée, sa femme et trois garçons.

A tous nous souhaitons la bienvenue.

M. Manaigre nous dit attendre trois autres familles le 20 du mois courant et plusieurs autres se préparent à se diriger vers Manitoba ce printemps même.

M. Dosithée Pelletier et M. Elzéar Lagimodière, de Lorette, sont partis hier soir pour un voyage en province de Québec. Inutile de dire que ces Messieurs auront un bon mot à dire en faveur de l'émigration française à Manitoba

M. C. A Lemieux, bien connu dans notre monde commercial, vient de former une société avec M. C. D. Anderson, comme marchands-épiciers.

Sir Donald A. Smith, président de la Compagnie de la Baie d'Hudson, est arrivé à Winnipeg mardi. L'on dit que son voyage a pour objet la nomination du successeur de feu M. Brydges.

M Gauthier, du Pacifique Canadien, a été nommé vice-consul de France pour Manitoba et le Nord-Ouest. Il succède à M. Royal, démissionnaire.

Chronique Locale.

—On est occupé à réparer le pont Saint-Boniface.

—Nouvellement arrivé chez F. E. Verge 200 chapeaux anglais, canadiens et américains.

—M. Andrew McNally, secrétaire des Chevaliers du Travail, a été tué par les chars, samedi soir, près de la gare de Winnipeg.

—Les bureaux du Crédit Foncier Franco Canadien ont été transportés sur la rue Notre-Dame Est, anciens bureaux de MM. Clarke & Sutherland.

—La neige disparaît rapidement ; déjà, c'est à peine si l'on peut encore se servir des voitures d'hiver. Le chemin sur la glace est très-mauvais. Il y a nombre d'années que la neige ne soit disparu si à bonne heure.

—Nouvellement arrivé chez F. E. Verge, 30 caisses chaussures, 45 côtés cuir rouge, 20 côtés gaudryer, 150 peaux moutons.

—Les Quarante Heures, commencées dimanche, se sont terminées mardi ; durant les trois jours, les paroissiens ont montré beaucoup d'empressement à assister aux offices et le nombre des communiants a été considérable.

—Jeudi dernier, dans la soirée, M. Elie Genthon a reçu les félicitations d'un grand nombre de ses amis, à l'occasion du 55me anniversaire de sa naissance. L'hospitalité de notre ami et de son aimable famille a été on ne peut mieux goûtée.

—Nouvellement arrivé chez F. E Verge 100 pièces indienne, 100 pièces coton carreauté, 25 pièces chambré français, étoffe à robe, broderies, dentelles, etc., etc.

—A l'occasion de son mariage, M. Camille Guilbault, fils de notre estimé concitoyen, M. Médard Guilbault, a été l'objet de marques profondes d'amitié de la part de ses amis. Mardi soir, un bon nombre d'entre eux, se rendait dans sa famille et présentait aux nouveaux époux une jolie adresse accompagné d'un cadeau consistant en un superbe buffet. L'hospitalité de la famille Guilbault a été des plus cordiales, et tous passèrent quelques heures fort agréablement.

MARIAGES.

GUILBAULT-DESROCHES.—A la cathédrale, le 5 courant, M. Camille Guilbault, fils de M. Médard Guilbault, de cette ville, conduisait à l'autel Melle Maria Desroches, fille de M. Edouard Desroches, aussi de cette ville.

PELLETIER-LAGIMODIÈRE.—A Lorette, le 4 courant, M. Alphonse Pelletier, fils de M. Dosithée Pelletier, de cette paroisse, conduisait à l'autel Melle Lucie Lagimodière, fille de M. Elzear Lagimodière, aussi de Lorette.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M le curé Dufresne.

DECES.

MARION.—En cette ville, le 2 courant, à l'âge de 27 jours, Joseph-Raoul, enfant de M Roger Marion, M. P. P.

MANSEAU.—A Winnipeg, le 2 courant, à l'âge de 1 mois, Joseph-George, enfant de M. Amédée Manseau.

DESGAGNÉ.—En cette ville, le 5 courant, à l'âge de 18 ans et 7 mois, après une maladie de douze jours seulement, Melle Anna Desgagné, fille de feu M. Alexis Desgagné. Les funérailles ont lieu ce matin, à la cathédrale.

DUBUC—A Saint-Michel de Napierreville, Qué., le 2 courant, à l'âge de 75 ans, M. Joseph Dubuc et de MM. Agénor Dubuc et Eugène Dubuc.

AVIS

Est par les présentes donné qu'un règlement pour autoriser un bonus de la municipalité rurale de Taché à Napoléon Prince et Octave Prince, de six cents piastres, pour subventionner la construction d'une scierie et l'émission d'une débenture en leur faveur, pour ce montant, payable au porteur le premier jour d'avril A.D. 1899, avec intérêt à six pour cent par année, payable annuellement le premier jour d'avril de chaque année durant le cours de la dite débenture pour aider et encourager la construction, l'achèvement et l'exploitation d'une scierie dans la municipalité rurale de Taché, par les MM. Prince susdits, a été soumis au conseil de la dite municipalité rurale de Taché et qu'un vote des contribuables et électeurs de la dite municipalité ayant droit de voter, sera pris le 28ième jour de Mars A.D. 1889, entre neuf heures du matin et cinq heures de l'après-midi de ce jour, aux endroits suivants, en vertu de l'Acte Municipal de Manitoba, 1886, et de ses amendements :

Quartier 1—A ou près de la résidence de M. Edouard Landry.

Quartier 2—A la résidence de M. William Lagimodière.

Quartier 3—A la maison d'école de Lorette-Est.

Quartier 4—A la maison d'école de Lorette-Centre.

Toute la dette de la municipalité est de trois mille huit cent soixante dix-sept piastres et onze cents ($3,877.11).

WILLIAM LAGIMODIÈRE,
Greffier de la municipalité rurale de Taché et officier-rapporteur.

4ins 7.4.3 89

PROPRIETE A VENDRE

M. Joseph St. Jean offre en vente sa propriété de l'avenue Taché. Très bonne maison et dépendances.

Conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux. 3ins 28.2.89.



ON RECEVRA au bureau du soussigné, jusqu'au mardi, 8 mars 1889, des soumissions cachetées et portant la suscription "Soumissions pour la résidence du Lieut-Gouverneur, Régina, T. N. O.," pour faire les travaux nécessaires à l'érection d'une résidence pour le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, à Régina.

On peut voir les plans et devis au département des Travaux Publics, à Ottawa, ou au bureau de H. J. Peters, commis des Travaux, Régina, à partir du vendredi, 8 février 1889. Il ne sera tenu aucun compte des soumissions qui ne seront pas faites sur les formules imprimées fournies par le département, ou qui ne porteront pas les signatures réelles des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne le remplit pas intégralement ; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A, GOBEIL,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 4 février 1889.
2 ins 14 2 89

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie dans le but de construire, équipper, maintenir et opérer un chemin de fer à partir d'un point à ou près de Portage-la-Prairie, dans la province de Manitoba, et allant dans une direction nord ou nord-ouest jusqu'aux grandes eaux sur la rive sud du Lac Manitoba, aussi pour améliorer et faire communiquer les eaux des Lacs Manitoba, Winnipegoosis et de la Rivière Saskatchewan, pour fin de traffic et de navigation, par la construction et le maintien de canaux, avec pouvoir d'ériger et maintenir des digues pour les dits canaux, aussi pour construire, acheter ou acquérir autrement pour aucune fin se rapportant au dit chemin de fer, des écluses et quais ainsi que des vaisseaux à vapeur et à voile, des chalands et chaloupes, et de les employer pour la navigation sur toutes les dites eaux.

Daté à Ottawa, 19 décembre 1888.

J. A. GEMMILL,
Solliciteurs des requérants.

9ins 27.12.88

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada d'un acte pour incorporer la société connue par taut le Canada sous le nom de "The Independent Order of Foresters", cette association ayant pour but : 1o. l'union fraternelle de toute personne saine de corps et d'esprit et de bon caractère, (sous l'âge de 55 ans) et leur culture physique intellectuelle et morale.

2o L'établissement d'un fonds pour le soulagement des membres malades ou en détresse.

3o. L'établissement d'un fonds bénéfice duquel une somme n'excédant pas $3,000 sera payé à chaque membre, son bénéficier ou son représentant légal selon les réglements de la constitution et les statuts de la dite société.

McGILLIVRAY & CHAPPEL.
Avocats des pétitionnaires.
Uxbridge, Déc. 27 1888,
9 ins 17 1 89

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie sous le nom de "Compagnie de chemin de fer Ontario, Manitoba et de l'Ouest," avec pouvoir de construire, équiper et exploiter un chemin de fer de l'entrevoie-type partant de la ville de Port-Arthur dans la province d'Ontario, et allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, traversant les rétrécis du Lac-des-Bois et au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique ; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des lignes de prolongement ou d'embranchement vers l'ouest à partir de la dite cité de Winnipeg à travers la province du Manitoba jusqu'aux, dans et à travers les Territoires du Nord-Ouest au sud du dit chemin de fer Canadien du Pacifique, et des lignes courtes comme lignes auxiliaires, de croiser la ligne du dit chemin de fer ou ses embranchements ou autres voies ferrées à ou près de Port-Arthur et à tels autres endroits près de Winnipeg ou ailleurs qu'il sera nécessaire, de se racorder avec ou acquérir d'autres voies ferrées courant au sud des ou entre les points en premier lieu cités ; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bons en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou lacs adjacents, la construction et l'équipement d'une ligne de télégraphe ou de téléphone ou les deux en rapport avec le dit chemin de fer ou d'autres compagnies ; d'exploiter les mines de houille ou autres qui se trouveront adjacentes ; d'ériger et faire fonctionner des scieries ou autres manufactures de bois dans la poursuite de ses opérations ; d'émettre des obligations, et généralement cet acte devra contenir toutes les autres clauses et privilèges nécessaires à une compagnie formée dans le même but et pour les mêmes objets.

J. A. GEMMILL,
Solliciteur des requérants.
Ottawa, 26 décembre 1888.
9ins.17.1.89.

AGRICULTURE.

LE HERSAGE DES CÉRÉALES.

Le hersage est une opération qu'on ne saurait trop recommander. Certainement, le hersage des blés, des avoines, des seigles, n'est pas le remède à tous maux. Il ne donnera pas de fertilité au sol trop maigre pour produire du blé ; mais il activera partout la végétation et facilitera la destruction des mauvaises herbes.

Dès que la terre est bien ressuyée, par un temps doux et beau, il importe de herser vigoureusement. Si la terre est soulevée, trop meuble à la surface, on doit faire précéder la herse d'un fort rouleau.

Le blé aime une terre approfondie par les labours, mais un peu serrée.

Le hersage doit être énergique ; exécuté avec crainte, c'est un travail manqué, et on aura fait plus de mal que de bien, car les animaux auront passé sur le champ sans produire le résultat qu'on attend d'un bon hersage, c'est-à-dire l'ameublissement du sol et l'arrachage des herbes naissantes.

Le blé bien enraciné est une herbe dure qui s'arrache plus difficilement que les autres plantes, si ce n'est celle de la même famille, telles que le chiendent et l'avoine bulbeuse.

Thaër a dit, en parlant du hersage : " Il faut se livrer à cette opération sans aucune de ces craintes dont la première fois on aura beaucoup de peine à se défendre. Si, après cela, le champ a toute l'apparence d'avoir été semé récemment, de sorte qu'à peine on y aperçoive une feuille verte et qu'on y voie autre chose que la terre, c'est alors que l'opération a le mieux réussi."

—G. des Campagnes.

AVOINE MOULÉE AUX CHEVAUX.

D'après le professeur E. W. Stewart, il y a peu de chevaux qui mastiquent parfaitement leur avoine ; beaucoup ne la martiquent qu'imparfaitement et une partie considérable de l'avoine donnée entière se perd et ne profite pas au cheval qui ne peut la digérer. Certaines expériences, à ce sujet, démontrent que des chevaux se trouvent mieux d'une ration de un gallon et demi d'avoine moulue que de trois gallons d'avoine non moulue.

Règle générale, il est toujours plus avantageux de donner l'avoine moulue aux chevaux que de la donner entière. Une preuve de ceci, c'est que la plupart des compagnies des chars urbains ou d'omnibus dans les villes ou ailleurs, ne donnent aux nombreux chevaux qu'elles entretiennent que de l'avoine concassée. Une autre raison en faveur de l'avoine moulue donnée en nourriture aux chevaux, c'est qu'en cet état il est très facile de la mélanger au fourrage haché que l'on doit donner aux chevaux.

LES MOUTONS.

Les moutons ne doivent pas avoir accès à la cour ou aux bâtiments où se trouve le gros bétail car il peut en résulter des accidents sérieux ; un coup de pied de cheval est vite donné, un coup de corne est toujours dangereux.

Le mouton, si l'on veut en retirer du profit, doit être bien hiverné. Cet animal, comme tous les autres de la ferme, et peut-être plus que les autres, peut endurer beaucoup de misère. On peut l'hiverner à peu de frais, mais sans profit bien entendu. Le système de nourrir cet animal juste assez pour l'empêcher de mourir est aussi ruineux pour le cultivateur qui a des moutons que pour celui qui suit le même mode d'hivernement pour ses vaches laitières. Une vache, serait-elle la meilleure du monde, ne paiera jamais quand, au printemps, il faut la lever par la queue et à coups de fouet. Il en est de même pour les moutons et tout autre animal de la ferme.

Il faut donc que le mouton ait du bon foin durant tout l'hiver, il faut aussi lui donner journellement un peu de grain ; cependant il ne faut pas le soigner assez pour l'engraisser, cela nuit à sa multiplication, mais juste assez pour le tenir en bonne condition. On ne doit pas non plus tenir le mouton trop chaudement, un abri à l'épreuve de la neige et de la pluie lui suffit.

TRAVAIL ET PERSÉVÉRANCE.

Fils de cultivateurs, ne rougissez pas de l'état de votre père, ne craignez pas de devenir vous-mêmes agriculteurs ; car vous embrassez, en le devenant, la meilleure et la plus libre de toutes les professions. Le succès viendra toujours couronner votre courage et votre persévérance ; car, soyez certains, dans l'état de cultivateur, il y a comme dans tous les autres, du travail à faire, des déboires à éprouver. des difficultés à surmonter ; mais celui-là qui dit résolument : " Je veux arriver," tombe rarement en chemin.

Malheureusement, de nos jours, un mauvais esprit s'est emparé de beaucoup de nos jeunes gens à la campagne. Ces jeunes gens nourrissent des chimères, ils font de beaux rêves, ils sont inquiets, tourmentés du désir de faire fortune sans travailler ; ils se croient assez intelligents, doués d'assez de talents pour arriver à la richesse, mener une vie luxueuse en se croisant les bras : c'est pourquoi ils dédaignent l'état de leur père ; l'état de cultivateur n'est pas assez noble pour eux, il demande trop de travail, ce n'est pas le fait d'un jeune homme habile et d'entreprise... ; ils s'en vont dans les villes grossir bien souvent la légion des banqueroutiers, des faussaires, des voleurs ; ou bien, s'ils restent honnêtes, ils végètent derrière un comptoir ou dans un bureau, gagnant peu et regrettant, mais trop tard. la terre paternelle.

Jeunes gens, soyez certains d'une chose : l'ère des miracles est passée, la fortune ne viendra pas vous trouver durant votre sommeil ; vour ne deviendrez pas riches les bras croisés. Soyez marchands, avocats, médecins, cultivateurs ; sans le travail, l'étude, la persévérance, vous ne pourrez réussir ; mais de tous les états, celui du cultivateur est le meilleur et conduit le plus sûrement au bien-être, à la fortune même.

Il est peut-être plus agréable de se tenir derrière un comptoir, mesurer quelques verges d'indienne, faire la causette avec les dames, que de tenir les manchons de la charrue ; mais rappelez-vous, fils de cultivateurs, que la terre est une bonne mère, qu'elle prodigue ses biens à ceux qui travaillent dur et ferme, qu'elle les donne en proportion du travail et de l'intelligence que l'on déploie pour elle. Votre avenir est entre vos mains ; d'un côté, vous avez un succès certain, la fortune sur la terre paternelle ; de l'autre, une fortune incertaine, souvent la misère dans les villes ou en pays étrangers.

—La Presse.

PENSÉES SUR L'AGRICULTURE.

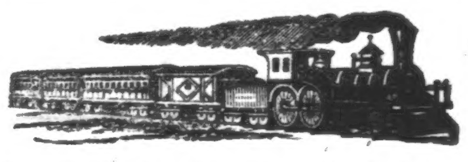
—La classe des agriculteurs ne devrait-elle pas être la plus estimée de toutes ?—MARMONTEL.

—Chez toutes les nations, l'agriculture est la source la plus pure de la prospérité publique.—CHAPTAL.

—L'agriculture, qui est le fondement de la vie humaine, est la source de tous les vrais biens.—FÉNELON.

—L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.—BERNARDIN DE ST. PIERRE.

—L'agriculture est le premier élément de la prospérité —NAPOLÉON IER.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

SERVICE DES CONVOIS

DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 1888.

STATIONS	DÉPART.	ARRIVÉE.
	Allant Est	Al. Ouest.
Winnipeg †	D 17.00	C 12.00
Portage du Rat	24.01	4.55
Ignace	7.20	22.00
Savanne	10.40	18.30
Port-Arthur	E 14.30	B 14.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg †	A DÉ 13.20	A AR 16.00
Portage la Prairie	13.52	13.37
Carberry	17.57	11.46
Brandon	C 18.15	A 10 45
Virden	20.10	7.41
Elkhorn	21.00	7.00
Moosemin	21.55	5.57
Broadview	23.55	4.10
Qu'Appelle	2.20	1.28
Regina	D 3 45	D 23.55
Moosejaw	AR 5 35	DÉ 22.05
	DÉ 5.50	AR 21.55
Swift Current	10.30	17.25
Maple Creek	14.18	13.24
Dunmore	16.42	11.07
Medicine Hat	17.30	10.50
Gleichen	23.00	5 50
Calgarry	C 1.20	3.35
Canmore	4.40	C 24.35
Banff	5.20	23.45
Field	8.35	21.25
Donald	11.10	17.55
Glacier House B. C.	12.35	14.30
Revelstoke	15.40	11.10
Kamloops	H 21.23	4.55
Savonas	.....	B ......
Ashcroft	24.45	2.07
North Bend	AR 7.10	DÉ 19 51
	DÉ 7.35	AR 19.26
Agassiz	11.09	15.52
New Westminster	14.10	13.00
Vancouver	14.15	12.45
Victoria	H 21 00	3.00
	Allant Sud	All. Nord.
Winnipeg †	A DÉ 10.30	A AR 20.30
Dominion City	13.55	17.05
Emerson †	A AR 14.30	A DÉ 16.30
	All. Nord.	Allant Sud
Winnipeg	G 15.30	F AR 9.15
Selkirk Ouest	G 17.30	F DÉ 7.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg	G DÉ 9.00	G AR 14.20
Stony Mountain	10.00	13.30
Stonewall	G AR 10.30	G DÉ 13.00
	Allant S.O.	Allant N.E
Winnipeg †	F DÉ 12.30	G AR 15.30
Headingly	13,23	14.40
Barnsley	15.40	16.15
Treherne	18,38	9.32
Holland	F 19.35	G 8.35
Cypress River	20.20	7.50
Glenboro †	F 21.00	DÉ 7.15

All. S.-Ouest.			All. Nord-Est	
9 45	F12 40	D† Winnipeg A	F12 50	15 35
11 20	14 27	Morris	11 20	13 32
11 47	15 15	†..Rosenfeldt	10 52	12 55
13 35	15 55	Ar...Gretna	10 25	16 55
....	16 32	†...Morden	....	11 45
....	18 00	... Manitou	....	10 22
....	19 04	..Pilot Mound	....	9 12
....	19 15	..Crystal City	....	9 05
....	20 05	.. Cartwright	....	8 17
....	20 24	...Holmfield	....	7 54
....	20 48	...Killarney	....	7 22
....	21 42	AB Boissevain D	....	6 12
....	22 30	A Deloraine D	F	5 15

† Stations où l'on peut manger.

RÉFÉRENCES.

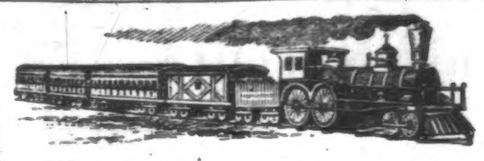
A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mardi. C. Tous les jours excepté le mercredi D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.
jno.18.12.84.



CHEMIN DE FER

NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

Arrive tous les jours.		Départ tous les jours.
6.15 p.m.	Winnipeg	9.10 a.m.
6.05	Emb. du Portage	9.20
5.48	St. Norbert	9.40
5.07	Ste. Agathe	10.27
4.42	Silver Plains	10.40
4.20	Morris	11.18
4.04	St. Jean-Baptiste	11.25
3.43 a.m.	Catherine	11.57
3.20 De	West-Lynne	Ar. 12.10 p.m.
3.15 Ar		De. 12.25
3.05 De.	Pembina	Ar. 12.30
....	Winnipeg Junc.	8.55
8.35	Minneapolis	6.35 a.m.
8.00 De.	St. Paul	Ar. 7.05
6.40 p.m.	Helena	4.00 p.m.
3.40	Garrison	6.15
1.05 a.m.	Spokane	9.45 a.m.
8.00	Portland	6.30
7.40	Tacoma " via Cascade	3.50

p.m. 2.30		a.m. 8.00	St. Paul	a.m. 7.30	p.m. 3.00	p.m. 7.30
p.m. 10.30	a.m. 7.00	a.m. 9.30	Chicago	a.m. 9.00	p.m. 3.10	p.m. 8.15
p.m. 6.45	p.m. 10.15	a.m. 6.00	Detroit	p.m. 7.15	p.m. 10.45	a.m. 6.10
	a.m. 9.10	p.m. 9.05	Toronto	a.m. 9.10	.....	p.m. 9.05
	a.m. 7.00	p.m. 7.50	New York	a.m. 7.30	p.m. 8.50	p.m. 8.50
	a.m. 8.30	p.m. 3.00	Boston	a.m. 9.35	p.m. 10.50	p.m. 10 50
	a.m. 9.00	p m. 8.30	Montréal	p.m. 8.15	.....	a.m. 8.15

Chars Dortoirs palais et chars Réfectoires

A CHAQUE CONVOI.

J. M. GRAHAM, Gérant général. — H. SWINFORD, Agent général.

Chemin de Fer

NORTHERN PACIFIC.

Pembina, Grand Forks, Helena, Butte, et tous Les principaux endroits du Montana.

La Voie Transcontinentale Populaire

—ET AVEC—

CHARS REFECTOIRES.

Spokane Falls, Portland, Seattle, Victoria, C.B., tous les endroits dans Puget Sound et l'Alaska. Tous les endroits dans Ontario et Québec.

Convois Express tous les jours

AVEC CHARS DORTOIRS PALAIS

Et chars dortoirs pour les émigrants.

☞La seule voie ferrée se rendant au Parc National de Yellowstone. Pour plus d'informations, s'adresser à

CHAS. S. FEE,
Agent général des passagers et des billets.
jno 15.11.88. SAINT-PAUL, MINN

LE CHEMIN DE FER

Northern Pacific — ET — Manitoba.

La seule ligne qui fasse circuler tous les jours des chars

PULLMAN-DORTOIRS

—ET DES—

Chars - Refectoires,

DE WINNIPEG AU SUD.

Billets directs vendus pour tous les points du Canada y compris la

Colombie-Britannique et les Etats-Unis.

RACCORDEMENT RÉGULIER A TOUTES LES GARES UNION.

Les bagages à destination d'endroit du Canada sont consignés directement, faisant ainsi éviter le trouble et les douanes.

On obtient des billets pour la traverse de l'Océan et des cabines pour l'Angleterre et toute l'Europe.

TOUTES LES PRINCIPALES ET MEILLEURES LIGNES DE VAPEURS SONT REPRÉSENTÉES.

DES BILLETS D'EXCURSION A

La Côte du Pacifique,

—BONS POUR—

—SIX MOIS ET RETOUR,—

Sont aussi vendus.

Pour plus amples informations, adressez-vous ou écrivez aux agents de la compagnie.

H. J. BELCH,
Agent des billets de la cité.
285 rue Principale, Winnipeg.

HERBERT SWINFORD,
Agent général,
457 rue Principale.

J. M. GRAHAM,
Gérant général

GRANDE VENTE DE TERRES!

Le soussigné est autorisé par l'honorable COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, d'offrir en vente plus de

100,000 acres de terrain

Situés à l'est de la Rivière Rouge, à

DES PRIX RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉS

ET AUX CONDITIONS

DE PAIEMENT LES PLUS FACILES.

Ces terrains sont composés des sections 8 et 26 de chaque township et de lots de rivière sur la Rivière Rouge, situés dans les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, dont suit la liste :—

D'après les arpentages de l'ancienne paroisse de Saint-Agathe :

Lot No.	Superficie	Lot No.	Superficie
7—	144 acres	276—	143 acres
" 9,	" 152 "	" 278,	" 141 "
" 168,	" 68 "	" 280,	" 141 "
" 170,	" 105 "	" 282,	" 140 "
" 184,	" 144 "	" 284,	" 64 "
" 186,	" 144 "	" 286,	" 67 "
" 188,	" 137 "	" 288,	" 77 "
" 190,	" 131 "	" 435,	" 132 "
" 192,	" 128 "	" 437,	" 133 "
" 194,	" 126 "	" 439,	" 135 "
" 196,	" 127 "	" 486,	" 171 "
" 198,	" 128 "	" 506,	" 161 "
" 244,	" 123 "	" 632,	" 164 "
" 274,	" 79 "		

Pour plus amples renseignements s'adresser à

BUREAUX : A. A. C. LARIVIÈRE.

Avenue Provencher, pres du pont, Saint-Boniface.

jno. 10.5.88.